

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 13 décembre 2010 à 18 h 30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauregard
Les conseillers : M. Marc Bachand
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Stéphane Beauchemin

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les membres renoncent à l'avis de convocation puisque cette séance a été convoquée lors de la séance régulière du 6 décembre 2010 et que tous les membres présents ont renoncé à l'avis de convocation et que Madame Diane Ferland a reçu un avis de convocation car elle était absente lors de la réunion du 6 décembre dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des prévisions budgétaires 2011;
2. Programme triennal des immobilisations;
3. Adoption du règlement pour fixer le taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2011.

Les prévisions budgétaires pour l'année 2011 s'établissent comme suit :

REVENUS

Taxes foncières municipales	835 924
Taxe spéciale règlement emprunt no. 260-2010	36 405
Enlèvement des ordures	74 740
Revenus de sources locales	112 373
Compensation voirie locale	178 376
Affectation surplus accumulés	125 000
Total des revenus	1 362 818

DÉPENSES

Administration générale

Législation	49 382
Gestion financière et administrative	97 228
Contributions de l'employeur	18 492
Greffe	500
Administration générale (autres)	166 485

Total administration générale 332 087

Sécurité publique

Protection contre les incendies	76 363
Sûreté du Québec	126 699
Sécurité incendies	7 500
Service de premiers répondants	18 237

Total sécurité publique 228 799

Transport routier

Voirie municipale	302 579
Enlèvement de la neige	164 236
Éclairage des rues	2 800
Circulation	1 000
Cours d'eau	40 000

Total transport routier 510 615

Hygiène du milieu

Enlèvement des ordures	75 683
Égout	4 224
Récupération d'animaux	550

Total Hygiène du milieu 80 457

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Urbanisme 500

Loisirs et culture

Bibliothèque	2 000
Loisirs de Roxton Falls	10 500
Entente Loisirs de Granby	2 500
Régie intermunicipale	11 195
Écho des chutes	650
Accès régional aux loisirs (Acton Vale)	6 945
Maison jeunesse l'Oxy-bulle	5 000
Fabrique St-Jean-Baptiste de Roxton Falls	1 000

Total Loisirs et culture 39 790

Immobilisations

Achat d'équipement de voirie 125 000

Total immobilisations 125 000

Frais de financement

Frais de banque 350

Remboursement emprunt 8^e rang 36 400

Emprunt réseau d'égout chemin des Chalets 8 820

Total frais de financement 45 570

Total des dépenses 1 362 818

230-12-2010

1. **Adoption des prévisions budgétaires 2011**

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 s'établissent comme écrit ci-dessus;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 soient adoptées telles que soumises.

Adoptée

231-12-2010

2. **Adoption du programme triennal d'immobilisations (2011-2012-2013)**

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Stéphane Beauchemin

et résolu à l'unanimité des conseillers que le programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier des années 2011, 2012 et 2013 soit adopté tel que soumis.

Année 2011 Achat d'équipement de voirie 125 000 \$

Total : 125 000\$

Que la somme prévue pour l'achat d'équipement de voirie sera payée à même le fonds général.

Année 2012 Travaux de voirie 10 000

Ameublement & équipements de bureau 6 500

Bâtiment 4 500

Total 21 000

Année 2013 Travaux de voirie 10 000

Ameublement & équipements de bureau 6 500

Bâtiment 4 500

Total 21 000

Adoptée

Adoption du règlement 266-2010 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2011

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 6 décembre 2010 par le conseiller M Bernard Bédard;

À ses causes, il a été ordonné et statué par le conseil de la municipalité du Canton de Roxton et ledit conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

1. Taxes foncières générales

Qu'une taxe de 0,7187 \$ du cent dollars d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2011, sur tout le territoire, lot ou partie de lot, avec tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la Loi comme bien fonds et immeubles.

2. Taxe spéciale pour le remboursement du règlement d'emprunt 260-2010

Qu'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité par le règlement d'emprunt numéro 260-2010 est, pour l'exercice financier 2011, de 0.0313 \$/100 \$ d'évaluation imposable.

3. Taxe spéciale pour l'entretien du réseau d'égout du chemin des Chalets

Qu'une taxe spéciale annuelle de 25 \$ soit imposée et prélevée sur tous les immeubles desservis par le réseau d'égout dans le chemin des Chalets pour l'entretien du réseau d'égout et de la station de pompage du chemin des Chalets.

4. Taxe de service imposée aux immeubles desservis par le réseau d'égout

Qu'une taxe de service annuelle de 98 \$ soit imposée et prélevée de tous les immeubles desservis par le réseau d'égout.

5. Compensation pour le transport et la disposition des ordures

Qu'une compensation annuelle de 150 \$ pour toutes les résidences, soit imposée et prélevée à tous les propriétaires de maisons ou de chalet.

Que tel que mentionné au règlement concernant l'enlèvement des ordures et des matières recyclables, un coût de 100 \$ sera exigé pour tous bacs 360 litres supplémentaires.

6. Tarification pour les permis :

a) Permis pour les colporteurs	25 \$
b) Permis pour les ventes de garage	10 \$
c) Permis pour les feux en plein air	10 \$
d) Permis pour les licences de chiens	10 \$

7- Frais d'intérêts

Que des frais d'intérêts de 10 % l'an soient chargés sur les taxes et compensations imposées par le présent règlement, trente (30) jours après l'envoi des comptes.

8- Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à collecter ces dites taxes et compensations au bureau de la Municipalité du Canton de Roxton, situé au 216, rang Ste-Geneviève, à Roxton Falls.

9 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement # 266-2010
soit adopté pour être exécuté selon sa forme et sa teneur.

Adoptée

233-12-2010

4. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. Conrad Daviau
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
18 h43

Adoptée

Stéphane Beauregard
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire trésorière

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session d'ajournement du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 13 décembre 2010 à 19 h 00 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauregard
Les conseillers : M. Marc Bachand
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Stéphane Beauchemin

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les points à l'ordre du jour à traiter sont :

24. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 255-2010 portant sur la rémunération des élus et abrogeant toute réglementation antérieure quant à cet objet;
26. Politique de gestion contractuelle;

Divers :

- 32.6 Utilisation des fonds du surplus accumulé pour les travaux de réfection du pont du chemin Laprade;
- 32.7 Appel d'offres pour l'achat d'une niveleuse;
- 32.8 Demande de rencontre du CLD de la région d'Acton;
- 32.9 Liste des comptes;
- 32.10 Avis de motion – Règlement déléguant certains pouvoirs en matière contractuelle
35. Questions de l'assemblée;
36. Levée de l'assemblée.

24. **AVIS DE MOTION – Règlement modifiant le règlement 255-2010 portant sur la rémunération des élus et abrogeant toute réglementation antérieure quant à cet objet**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Conrad Daviau, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil le règlement portant sur la rémunération des élus et abrogeant toute réglementation antérieure quant à cet objet sera présenté pour fins d'adoption. M. Conrad Daviau dépose le projet de règlement 268-2010.

234-12-2010

32.6

Utilisation des fonds du surplus accumulé pour les travaux de réfection du pont chemin Laprade

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait adopté la résolution 129-07-2010 pour affecter le surplus accumulé pour un montant de 68 585.53\$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et que le coût est moindre et que le montant réel est de 27 686.13\$

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par Mme Diane Ferland.

et résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter la modification à la résolution 129-07-2010 et que le montant de 27 686.13\$ soit celui qui sera pris à même les surplus accumulés non affectés.

Adoptée

*L'assemblée a été suspendue de 19 h 15 à 19 h 30.
M. Stéphane Beauregard, maire quitte son siège temporairement.*

235-12-2010

32.7

Appel d'offres pour l'achat d'une niveleuse (grader)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont discuté de la possibilité de procéder à l'achat d'une niveleuse usagée (grader);

CONSIDÉRANT QUE M. Bernard Bédard propose un amendement pour procéder, à la place, à l'achat d'une gratte 9x26 qui peut être traînée par un tracteur;

CONSIDÉRANT QUE M. Bédard considère qu'il est nécessaire d'améliorer l'état de nos chemins pour qu'ils soient en excellent état et parfaitement carrossables en tout temps par un nivelage aussi souvent que nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE M. Bédard considère que l'entretien par un nivelage mince et plus régulier au besoin, peut se faire par une gratte à tracteur 9 pieds x 26 pieds et donner le résultat visé de façon efficace et économique avec un minimum de gestion et d'entretien d'équipement;

CONSIDÉRANT QU'aucun membre du conseil ne seconde la proposition de M. Bédard;

Les membres du conseil n'étant pas unanimes sur cette proposition, un vote est pris sur cette proposition d'amendement qui est rejetée sur majorité des voix du conseil, à 1 pour et 5 contre.

CONSIDÉRANT QUE M. Marc Bachand propose ensuite l'achat d'une niveleuse (grader) et que M. François Légaré appuie la proposition;

Les membres du conseil n'étant pas unanimes sur cette proposition, un vote est pris sur cette proposition qui est adoptée sur majorité des voix du conseil, à 5 pour et 1 contre.

CONSÉQUEMMENT, Mme Denyse Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est autorisée à préparer les documents d'appel d'offres et à procéder conformément à la loi pour l'achat d'une niveleuse (grader). Que les frais d'acquisition de la niveleuse feront partie du budget de l'année 2011.

Adoptée

236-12-2010

32.9 Liste des comptes

Groupe ultima inc. - Assurance égoût	230.00\$
Papeterie La Liberté inc.- fourniture de bureau	140.65\$
Visa - mutation et souper Stéphane Beauregard	132.95\$
MMQ du Québec - Franchise # dossier 101094	500.00\$
PG Solutions - Formation	112.88\$
Cooptel	240.50\$
Auberge Le Privilège - souper des fêtes	1 243.66\$
Postes Canada - publipostage Écho des chutes	127.76\$
Surplus Dépôt - Cylindres pour tracteur	112.88\$
Pièce d'auto Acton Roxton Inc. – rép. du camion	125.67\$
E Côté et fils inc. – quincaillerie	6.75\$
Sani-Éco – Location conteneur nov. 2010	42.33\$
Bell – cellulaire	76.25\$

Total des dépenses 3 092.28\$

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Marc Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers que ces comptes soient payés et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

32-10 **Avis de motion –Règlement déléguant certains pouvoirs en matière contractuelle**

Le conseiller M. Conrad Daviau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté, pour adoption, un règlement ayant pour objet de déléguer certains pouvoirs en matière contractuelle.

237-12-2010

26. **Adoption de la politique de gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton doit adopter une politique de gestion contractuelle afin que celle-ci soit en vigueur le 1^{er} janvier 2011;

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil adopte la politique de gestion contractuelle dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Qu'une copie de cette politique de gestion contractuelle soit remise à chacun des membres du conseil et des employés de la Municipalité et que sa publication soit faite en conformité avec la loi.

Adoptée

238-12-2010

36. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Marc Bachand appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 45.

Adoptée

Stéphane Beauregard
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire trésorière

Je, Stéphane Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
